



EXTRAIT N°71/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

Date de la
convocation :
Le 21 septembre
2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept du mois de septembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR

Nombre de
conseillers
municipaux
En exercice 33

PRESENTS :

Adjoints : Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CRETINOIR Joël, Mme LAMIN Marie-Josée, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane

En début de séance :

Présents 28
Procurations 1
Absents 4
Excusés 0

Conseillers municipaux : M. BERNABE Cédric, M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, Mme MENCE Marielle, M. DELPHIN Laurent M. PALIX Pierre M. ROSELET Jean-Christophe, M. THELESTE Johan Mme RIERNY Sandrine, M. SAINT-HONORE Laurent, Mme FRANCOIS Francine, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

En cours de Séance :

Présents 26
Procurations 3
Absents 4
Excusés 0

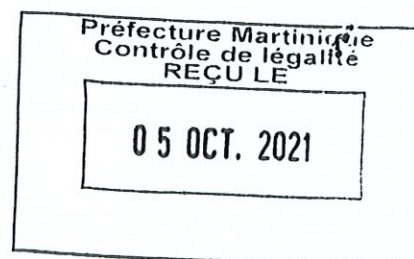
ABSENTS EXCUSES : M. ADELE Claude (procuration à M. MONPLAISIR Yan)

ABSENTS NON EXCUSES : M. ADELAIDE Michel, Mme LARAIIE Sylvia, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme CARDOU Josiane,

ASSISTANTS M. Jean-Claude JEAN (DGS), Mme Valentine CILPA (DGA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Françoise DORE (DCE), M. Pascal QUIONQUION. (DGA), M. Stéphan GLANIOS

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Raymond NAPOLY pressenti, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.



PROGRAMME D'AMENAGEMENT DANS LE CADRE DU PROJET DE REDYNAMISATION TOURISTIQUE DU SITE DE CŒUR BOULIKI

Le Maire expose :

Le site de Cœur Bouliki fait partie du patrimoine remarquable de la ville de Saint Joseph et de la Martinique. Il dispose d'un fort potentiel en matière de développement touristique qu'il convient d'exploiter. C'est dans cette optique que la ville compte engager une étude qui retranscrira la vision politique de la municipalité dans un projet d'aménagement en adéquation avec les spécificités du territoire Joséphin et respectueux de l'environnement et visant à mettre en valeur les atouts du lieu en vue d'accroître son taux de fréquentation.

Une réflexion menée en concertation avec les autorités gestionnaires (CTM, ONF, ...) et la population en vue d'élaborer un schéma d'aménagement détaillant l'organisation ainsi que les grandes lignes directrices du développement futur du site, à savoir :

- Protection et valorisation de l'environnement,
- Enrichissement de l'offre d'activités ludiques et culturelles (Aménagement d'espaces),
- Développement du sport-nature (randonnées, parcours de trail, agrès, ...),
- Accessibilité (Désenclavement vers le Nord avec la remise en fonctionnement de la route forestière de Rivière Blanche en liaison avec la RN3, Accessibilité PMR)

La ville sera assistée dans sa démarche par le bureau d'étude OUEST AM'', spécialisé dans l'élaboration de stratégies de développement des territoires. Ce bureau apportera une aide pour la définition des objectifs et pour le choix de la méthodologie opérationnelle à mettre en œuvre. Sur la base de la solution retenue, un programme d'exécution pluriannuelle des différentes actions à entreprendre sera établi.

La phase de cadrage du projet est estimée à la somme de 40 000€.

.....
Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

D'APPROUVER la mission d'accompagnement du programme d'aménagement dans le cadre du projet de redynamisation touristique du site de Cœur Bouliki et la signature des documents y afférent.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, 27 septembre 2021

Certifié exécutoire compte
de la transmission
en préfecture le



Le Maire

Yan MONPLAISIR

